

DIRECTION CHARGEE DES RISQUES DU GROUPE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Décision du 2 février 2023 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD23015

La directrice de la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations ; Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L.211-1, L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Josselin Dupont-Tronville, directeur adjoint de la Direction chargée des risques du groupe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques du groupe, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes, relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques :
- 2° M. David Rego, responsable du Département chargé des risques financiers ;
- 3° Mme Aude de Lardemelle, responsable du Département chargé des engagements ;
- 4° Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du Département chargé des risques du réseau ;
- 5° M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité du groupe ;

6°et, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à Mme Juliette Palliès, responsable du Département affaires générales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Grégory Adda, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service reporting Risques ;
 - 2° M. Sébastien Michelis, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service risques

CDC-DSD23015 1 sur 3

ALM et validation;

- 3° M. Matthieu Beaux, responsable du service pilotage des risques filiales ;
- 4° M. Alexandre Aymard, responsable du service réglementation prudentielle des risques filiales ;
- 4° M. Thomas Nicolas de Lamballerie, responsable du service risques climatiques.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego, responsable du département risques financiers, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Romain Girardot, responsable du service analyse financière portefeuilles financiers ;
- 2° M. Arnaud Dura, responsable du service analyse financière habitat social & secteur public local:
- 3° Mme Lynda Bouvet, responsable du service analyse financière sociétés commerciales et établissements publics ;
 - 4° M. Azad Riazi, responsable du service risques de marché :
 - 5° M. Morrigan Gerardin, responsable du service pilotage et monitoring crédit.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude de Lardemelle, responsable du département engagements, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Mayeul de la Ronde, responsable du service engagements investisseur ;
- 2° M. Merouane Ben Amar, responsable du service engagements financeur ;
- 3° M. Blaise Gerometta, responsable du service engagements transverses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mayeul de la Ronde, responsable du service engagements investisseur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Franck Cideciyan et M. Anthony Boistay, adjoints au responsable du service engagements investisseur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merouane Ben Amar , responsable du service engagements financeur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Paulo Botas et Alicia Duraffourg, adjoints au responsable du service engagements financeur.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du département risques du réseau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° Mme Catherine Cappe-Chaneliere, adjointe du département risques du réseau ;
- 2° M. Dominique Delafosse, responsable du pôle territorial lle de France;
- 3° M. Lucas Seigneur, responsable du pôle territorial est ;
- 4° M. Fabien Audier, responsable du pôle territorial nord ;
- 5° M. Jordan Mangeard, responsable du pôle territorial ouest ;
- 6° M. Jean-Paul Santini, responsable du pôle territorial sud-est;
- 7° M. Emile Mboladinga, responsable du pôle territorial sud-ouest;
- 8° M. Stéphane Garcia, responsable du pôle territorial outre-mer.

CDC-DSD23015 2 sur 3

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Martin, responsable du département cyber sécurité Groupe, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° Mme Odile Duthil, adjointe au responsable du département et responsable du service appui transverse;
 - 2° M. Laurent Sarrazin, responsable du service RSSI métiers ;
 - 3° M. Chahir Al Echi, responsable du service expert cyber sécurité.

Article 8

La présente décision entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 2 février 2023,

Virginie Chapron-du Jeu

CDC-DSD23015